



**Service Fabriques d'église**  
Rue de l'Evêché 25  
4000 LIEGE  
Tél. 04 223 42 12

## Instructions pour l'envoi par courriel

Dans un double objectif de simplification et d'économie, nous vous proposons de nous adresser votre budget par courrier électronique, au lieu d'une version papier par poste ou porteur. Cette dernière option reste possible. Le choix vous est laissé, mais nous encourageons la transmission par courriel.

Nous vous remercions de suivre les recommandations suivantes afin d'assurer un traitement aisé pour votre dossier :

- Utiliser comme destinataire **exclusivement** l'adresse générique du service : [service.fabriques@evechedeliege.be](mailto:service.fabriques@evechedeliege.be)
- **Libeller l'objet de votre courriel de façon claire et structurée**, en commençant par le numéro de votre fabrique, ensuite le nom de votre commune et la dénomination de votre fabrique et enfin la mention « budget 2025 ». Exemple : « FE276 LIEGE Saint-Barthélémy Budget 2025 »
- Regrouper les documents du budget en annexe en **un seul fichier en format .pdf** (merci d'éviter les formats image de type .jpeg) en scannant le corps du budget, dûment signé et daté, et ses annexes.
- Ce fichier annexe devra être **nommé également de façon structurée** identique aux instructions ci-dessus relatives à l'objet du message pour permettre un classement et des recherches sans erreur entre les 500 fabriques du diocèse.
- Pour les fabriques utilisant le programme Religiosoft, il est impératif d'encoder la date du conseil de fabrique dans le logiciel. Sans cela, nous sommes dans l'impossibilité de traiter le dossier qui restera « en préparation ». De plus, pour des raisons légales, il convient de nous adresser également une version (papier ou électronique en fichier .pdf), dûment signée et datée. Cette version peut aussi être partagée avec nos services via l'onglet « délibérations » du logiciel Religiosoft.
- Si les documents (délibération et budget) signés sont déjà scannés dans Religiosoft, il faut tout de même notifier le dépôt par mail simultanément à l'Evêché et à la Commune. Le délai de tutelle ne démarre dès cette notification, la date du dépôt dans Religiosoft ne fait pas foi.

Encore merci !